Robert Grimm

La grève générale politique (Der politische Massenstreik)

Transcription: Sébastien Abbet, Lausanne (sebastien.abbet@hotmail.com)

[Sans date, la traduction a été publiée en série, entre mars et le 15 juin 1907, dans l'hebdomadaire syndicaliste révolutionnaire *La Voix du peuple* (Lausanne). Le journal est numérisé et disponible sur la plate-forme e-newspaperarchives.ch Le texte a été ensuite repris en brochure, publiée par l'Imprimerie des unions ouvrières (à base communiste) à Lausanne.

Pour Marc Vuilleumier, le traducteur de la brochure n'est autre que Jämes Guillaume (1844-1916), l'un des membres de premier plan, dans les années 1860-70, de la Fédération jurassienne de l'Association internationale des travailleurs, alors installé à Paris. Pour le contexte et quelques détails, lire «Le syndicalisme révolutionnaire en Suisse romande» publié in VUILLEUMIER, Marc, Histoire et combat (Éditions d'en Bas & Collège du travail, 2012) en particulier les p. 404-405 ainsi que son introduction «James Guillaume, sa vie, son œuvre» p. XL et XLI in GUILLAUME, James, L'Internationale. Documents et souvenirs. Volume 1 (1864-1872) (Éd. Grounauer, 1980]

Traduit de l'allemand

Savoir ce qui est juste et ne pas le faire, c'est de la lâcheté Confucius

Lausanne – Imprimerie des unions ouvrières (à base communiste) Etraz 23

Note des traducteurs

Nous offrons, aux travailleurs qui sont engagés comme nous dans le mouvement syndicaliste, la traduction d'une récente brochure de notre camarade Robert Grimm, secrétaire ouvrier à Bâle.

Pour éviter tout malentendu, nous croyons devoir prévenir les lecteurs que, si nous avons entrepris cette traduction, malgré une différence de point de vue entre l'auteur et nous sur la question de la politique électorale et parlementaire (au chapitre VIII et en quelques autres endroits), c'est à cause des pages excellentes où Robert Grimm montre la nécessité qui s'impose aux ouvriers suisses d'user de la grève générale comme du seul moyen de battre en brèche, en Suisse comme ailleurs, malgré les apparences menteuses de nos prétendues libertés.

Grimm fait voir avec une force d'argumentation qui entraîne la conviction, que l'exercice du droit de vote, l'usage du référendum et de l'initiative, et tous les procédés légaux auxquels beaucoup d'ouvriers suisses attribuent encore une si grande valeur, ne peuvent rien modifier à l'organisation économique capitaliste; et que c'est à une arme économique, la grève générale, qu'il faut avoir recours, si l'on veut opposer aux actes de violence du gouvernement, à la puissance de l'Etat mise au service des exploiteurs, une résistance efficace et arriver en fin de compte au but suprême du mouvement ouvrier, la suppression de la domination de la bourgeoisie.

Pour se conformer à la terminologie allemande, Grimm, en parlant de la cessation générale du travail, l'appelle grève en masse (Massenstreik), et, afin de bien en indiquer l'emploi comme moyen de résistance au gouvernement, il y ajoute l'épithète de politique. Nous l'appelons, dans notre

traduction, conformément à l'usage français, la grève générale; quant au mot politique, quoiqu'il nous parût inutile, nous avons dû le laisser subsister: mais nos lecteurs préféreront sans doute, comme nous, dire la grève générale tout court.

Avant-propos de l'auteur

La présente conférence, reproduite par la sténographie, et revue et complétée pour l'impression, doit son origine à un besoin pratique.

Au printemps de 1906, une cinquantaine d'ouvriers d'une fabrique de produits chimiques de Bâle firent une grève de solidarité pour protester contre une injustice dont avaient été l'objet deux de leurs camarades. La direction de la fabrique eut aussitôt recours à la police pour la protection de ceux des ouvriers qui n'avaient pas quitté le travail. Une douzaine d'agents, sous la conduite d'un lieutenant, furent chargés de surveiller la porte de la fabrique. Il devint impossible de contrôler l'embauche de nouveaux ouvriers; et la circonstance qu'il s'agissait d'une grève d'ouvriers non qualifiés, et faciles à remplacer, fit craindre une défaite de l'organisation.

Comme depuis un certain nombre d'années on voyait, dans chaque grève, se produire une semblable intervention de l'autorité gouvernementale, l'intervention très préjudiciable à l'issue de la lutte, l'assemblée des délégués de l'*Arbeiterbund* s'occupa de l'affaire.

L'Association des ouvriers de l'industrie chimique propose à l'assemblée des délégués l'adoption d'une résolution invitant la classe ouvrière organisée à répondre, le cas échéant, à l'intervention politique par une grève générale (*Generalstreik*).

Après un long débat, cette résolution fut écartée; la raison alléguée pour ce refus était que, pour la mise à exécution d'une grève générale, il fallait que la pression, de la part des adversaires, fût plus lourde que dans la circonstance précédente, que le conflit fût plus aigu; en outre, une partie des délégués étaient *en principe* opposés à toute idée de grève générale (*Generalstreik*). En revanche, l'assemblée adopta une proposition du soussigné, proposition qui invitait de façon pressante les Sections de l'*Arbeiterbund* à étudier sérieusement, dans leurs réunions, la question de la *grève générale politique* (*politischer Massenstreik*).

La conférence ci-après reproduite a servi, dans plusieurs Sections, de base à la discussion; et, pour faciliter des explications qui, vu l'importance du sujet, ne pouvaient guère être données complètement dans une réunion, le comité de l'*Arbeiterbund* a décidé que la conférence serait imprimée.

Dans mon exposé, je me suis borné à examiner la question de savoir si, dans un pays comme la Suisse, où la classe ouvrière a devant elle un vaste champ ouvert à son action politique, la mise à exécution de la grève générale en vue d'un résultat d'ordre politique pouvait néanmoins devenir une nécessité. Il m'a paru important d'élucider tout d'abord cette question, plutôt que de faire une description des divers genres de grève générale et de leurs moyens d'exécution. Aussi longtemps que la classe ouvrière, en Suisse, n'aura encore que des idées vagues sur le point de savoir si, dans notre république, une grève générale peut être nécessaire pour arriver à faire triompher des revendications politiques, ce serait contribuer à augmenter la confusion dans les esprits que de tenter un exposé théorique relatif aux divers genres de grève générale.

C'est la raison qui a fait donner une certaine étendue aux explications contenues dans les chapitres III, IV et V. Mais si, par-là, les lecteurs pouvaient arriver à se trouver d'accord sur ce qu'est la tendance du développement politique de la Suisse, il ne serait plus très difficile de traiter ensuite, dans une autre brochure, ce qui concerne les divers genres de grève générale et les conditions nécessaires à leur réalisation.

Bâle, juillet 1906.

Robert Grimm, Secrétaire ouvrier

CHAPITRE PREMIER Préliminaires et considérations générales

Pour prévenir tout malentendu, il faut bien établir, tout d'abord, qu'il ne s'agit pas de la grève générale internationale professionnelle, c'est-à-dire d'un mouvement international de grève embrassant l'ensemble d'un métier ou de plusieurs métiers connexes. Pour nous, syndicalistes modernes, le fait que nos luttes, engagées sur le terrain local, se transportent nécessairement sur le terrain national, puis sur le terrain international, est une vérité aussi évidente que le fait de l'internationalisme du patronat et de l'internationalisme du marché.

Il ne s'agit pas non plus de la *grève générale expropriatrice*, prêchée par des anarchistes qui voient en elle le seul et unique moyen de renverser la société actuelle et d'«amener la révolution».

Cette sorte de grève générale a été autrefois qualifie d'«extravagance générale» (Generalunsinn); et si en effet on voulait parler d'une grève générale d'expropriation qui devrait s'accomplir sans préparation préalable, et par un simple appel aux masses¹, le mot d'extravagance serait justement appliqué à une pareille conception. Car c'est une pure extravagance d'imaginer que la société bourgeoise, produit d'un développement qui a duré des siècles, organisme prodigieusement ramifié et compliqué, puisse du jour au lendemain, sans autre préparation que celle de la parole, être renversée par le moyen d'une grève générale. Une grève générale d'expropriation, conçue de cette façon, est donc une idée dont nous n'avons pas à nous occuper.

Ce que nous voulons examiner ici, c'est la grève générale politique, c'est-à-dire la cessation simultanée du travail dans plusieurs métiers ou dans tous les métiers, soit d'une localité, soit d'une région, soit d'un pays, comme moyen de résistance contre le gouvernement, contre le pouvoir de l'État.

C'est seulement dans ces dernières années que la question de la grève générale politique a passé au premier plan.

Tant que le développement du système capitaliste de production n'a pas produit les conséquences violentes que l'on constate aujourd'hui; tant que, dans les luttes de la classe ouvrière pour l'amélioration de ses conditions d'existence, il n'entrait en action que des masses peu considérables, et que l'Etat n'intervenait pas directement dans les conflits économiques, il n'y avait pas encore de motif, pour le prolétariat conscient de ses intérêts de classe, de rechercher d'autres moyens et d'autres méthodes de lutte que par le passé.

L'opposition des classes, en s'accentuant, a eu pour conséquence d'amener l'Etat à prendre brutalement parti pour les intérêts de la classe possédante, en méconnaissant les droits du peuple, en envoyant de la police et de la troupe sur le théâtre des grève, en accomplissant des actes arbitraires et en édictant des lois d'exception; en un mot, en prenant toutes les mesures propres à entraver, souvent même à paralyser l'action de la classe ouvrière organisée. On s'est alors demandé si le prolétariat, à moins de renoncer à toute velléité de résistance, ne devait pas recourir à des nouveaux moyens et à de nouvelles méthodes de lutte

On en vint, par suite, à l'idée de la grève générale politique, déjà propagée en Allemagne par les camarades Parvus et Rosa Luxemburg; idée qui, dès le début avait été combattue de différents côtés, et en particulier de deux points de vue principaux.

Les uns s'étaient déclarés et se déclarent encore opposés *en principe* à toute grève générale politique, parce que, selon eux, le développement social doit s'accomplir en un sens *évolutionniste*, c'est-à-dire que l'Etat peut être réformé graduellement, du dedans au dehors, au fur et à mesure que s'opèrent les transformations économiques, la classe dirigeante, par de simples raisons d'opportunité, devant être amenée à céder une position après l'autre au prolétariat devenu toujours plus puissant. Considérée du point de vue de cette catégorie de contradicteurs, la grève générale

¹ Nous devons faire nos réserves sur cette définition de la grève générale, telle qu'elle aurait été conçue, au dire de certains socialistes allemands, par les socialistes anarchistes. Nous ne connaissons aucun anarchiste qui ait dit ou écrit qu'une grève générale devait s'accomplir «sans préparation préalable». (*Note des traducteurs*.)

politique est une «spéculation philosophique», dont la mise à exécution ne pourrait avoir d'autre résultat que de «faire le jeu de la réaction».

Les autres contradicteurs, ne repoussent pas la grève générale politique en principe; mais ils ne veulent ni en propager l'idée, ni même la discuter; et comme argument à l'appui de cette singulière attitude, ils disent ceci: Nous n'avons pas besoin de discuter la grève générale politique, parce qu'on ne peut en déterminer à l'avance ni l'étendue, ni le moment, ni le programme; si on doit y avoir recours, elle naîtra spontanément et sans préparation de circonstances impossibles à prévoir, et au moment de sa mise à exécution les considérations théoriques seraient sans valeur.

Nous pouvons nous dispenser, pour le moment, de répondre aux contradicteurs de la première catégorie, à ceux qui sont opposés en principe à la grève générale politique: les considérations qu'on trouvera plus loin (chapitres III et IV) sur le développement économique et le développement politique de la Suisse feront comprendre ce qu'il y a d'erroné dans leur manière de voir. Mais nous devons dire quelques mots de l'opinion de la seconde catégorie de contradicteurs, dont l'argumentation, comme il va être montré, ne repose pas sur une base bien solide.

S'il n'est pas vrai que les révolutions puissent être faites au gré du prolétariat, on ne saurait affirmer, néanmoins, que *dans avenir très prochain*, peut-être déjà dans *un ou deux ans*, le prolétariat conscient ne sera pas *contraint*, par ses adversaires bourgeois, à faire une grève générale politique, *c'est-à-dire dirigée contre l'Etat:* il suffit de rappeler les récentes grèves des métallurgistes à Albisrieden et des maçons à Zurich, et l'appel de troupes fait à cette occasion par le gouvernement zurichois, pour faire voir avec quelle rapidité, à l'heure actuelle, les situations changent de face.

Or, si l'on reconnaît, en songeant aux événements qui se sont produits à Zurich, que peutêtre déjà demain ou après-demain les moyens de lutte employés jusqu'ici ne seront plus suffisants, dans certains cas, pour une défense efficace des intérêts ouvriers, et si une grève générale apparaît comme une nécessité possible, pour contraindre un gouvernement brutalement réactionnaire à renoncer à l'emploi de certaines mesures, on devra reconnaître en même temps qu'on ne peut pas se contenter de garder simplement une attitude expectante, jusqu'au moment où la grève générale sera devenue un fait accompli, mais qu'au contraire c'est un *devoir* pour nous d'étudier et de la discuter à l'avance.

C'est précisément parce qu'une grève générale politique ne peut être victorieuse que si elle est spontanée, si elle éclate sous le poids brusquement accru de l'oppression exercée par nos adversaires — c'est pour cela que la masse doit être rendue familière à l'avance avec cette méthode de lutte. Lorsqu'un arme est placée entre les mains des ouvriers, il faut qu'ils en connaissent au moins la nature, pour pouvoir la manier avec succès; et cela, surtout lorsqu'il s'agit d'un moyen de lutte qui devra être employé à l'improviste, du jour au lendemain.

Celui qui prévoit la possibilité de la grève générale politique ne peut pas, en bonne logique, refuser une discussion sur ce sujet.

CHAPITRE II De l'histoire de la grève générale politique

Les congrès socialistes internationaux se sont occupés à réitérées fois de la question de la grève générale. Une fois en 1889, à Paris, lorsque le délégué marseillais Tressaud souleva la question de savoir si la démonstration du Premier Mai ne devrait pas être efficacement soutenue par une grève générale. Au congrès de Bruxelles (1891), le Hollandais Domela Nieuwenhuis proposa que les socialistes de tous les pays répondissent à une déclaration de guerre par un appel au peuple en vue d'une cessation générale du travail. Mais l'une et l'autre proposition furent rejetées.

Au congrès de 1893, à Zurich, une commission spéciale élabora un projet de résolution sur la grève générale, projet qui ne put être mis en discussion faute de temps.

A cette époque déjà, on ne rejetait pas purement et simplement toute idée de grève générale; on avait indiqué en termes clairs et précis quelle sorte de grève générale pouvait être utile au prolétariat. Voici ce que disait le projet de résolution de 1893:

«Le congrès déclare que, dans les conditions sociales et politiques actuelles, ce n'est que la grève générale d'une ou de plusieurs industries déterminées qui pourrait être tentée avec succès; il déclare en outre que des grève générales, dans telles circonstances données, peuvent être une are des plus efficaces non seulement dans la lutte économique, mais aussi dans la lutte politique; cette arme toutefois suppose, pour son emploi efficace, une sérieuse organisation professionnelle et politique de la classe ouvrière.

«Le congrès recommande en conséquence aux partis socialistes de tous les pays de travailler de toute leur énergie à cette organisation, et passe à l'ordre du jour sur la question de la grève universelle (Weltstreik).»

La question de la grève générale figura de nouveau à l'ordre du jour des congrès socialistes internationaux qui suivirent, à Londres en 1896, à Paris en 1900, et à Amsterdam en 1904. Comme précédemment, les congrès se prononcèrent *négativement* quant à la possibilité d'une grève générale dans le sens de la cessation complète de tout travail, mais ils admirent la possibilité d'une grève générale politique.

Du reste, la question qui faisant dans les congrès l'objet de discussions théoriques avait déjà reçu précédemment plusieurs applications pratiques, mais avec des succès divers.

En Angleterre, les ouvriers avaient fait dès 1839, à l'occasion du mouvement chartiste, une grève générale ayant un but politique. Ils voulurent, par une cessation générale du travail, qu'ils avaient appelés du nom de «mois sacré» (holy month), forcer le parlement à accorder le suffrage universel. Cette tentative, qui échoua, fut renouvelée en 1842; mais cette seconde grève ne réussit pas davantage à atteindre le but visé, la conquête de droits politiques.

L'échec de ces deux mouvements a fourni aux adversaires de la grève générale politique une occasion de dénoncer comme une extravagance toute grève générale. Toutefois, la citoyenne Roland-Holst et Ed. Bernstein ont fait voir que la cause de l'insuccès de ces tentatives doit être cherchée dans le *manque de conscience de classe*, ainsi que dans le *mauvais état des affaires* et dans le *chômage* qui en était la conséquence; les conditions que le socialisme déclare nécessaires à la réussite d'une grève politique faisaient défaut.

Au printemps de 1893, les *ouvriers belges*, à Bruxelles et dans plusieurs autres grandes villes, firent une grève pour conquérir le suffrage universel. La grève spontanément déclarée des ouvriers mineurs et des ouvriers verriers en 1886 avait agi comme un stimulant sur le prolétariat de Belgique. Lorsque commença l'agitation en faveur du droit de suffrage, les ouvriers belges se familiarisèrent avec l'idée de la grève générale politique, qu'ils décidèrent de mettre à exécution dans le cas o ?u les moyens de lutte employés jusque-là se montreraient insuffisants. L'attitude réactionnaire du gouvernement força enfin les ouvriers à déclarer la grève, sous peine de renoncer complètement à cette conquête du suffrage qu'ils avaient en vue. Le résultat de ce mouvement fut l'obtention non du suffrage universel égal pour tous, mais d'un suffrage dit *multiple*, constituant plusieurs catégories d'électeurs auxquelles étaient attribués des droits inégaux.

La lutte reprise en 1902 en Belgique pour le droit de suffrage se termina d'une manière moins heureuse que la première fois. Les partis libéraux, qui, lors du premier mouvement, avaient sympathisés avec les ouvriers, refusèrent cette fois leur concours. Le poids de l'inégalité politique était moins lourdement ressenti par les ouvriers eux-mêmes qu'en 1893, à une époque où l'ouvrier était encore complètement privé de droits politiques; et, naturellement, il en résulta que le mouvement n'eut pas le même degré d'intensité. Les ouvriers furent donc obligés de reprendre le travail sans avoir obtenu ce qu'ils réclamaient; et leur retraite disciplinée donna simplement à ce mouvement le caractère d'une imposante démonstration prolétarienne.

En Hollande, les employés de chemin de fer cessaient le travail, en janvier 1903, en témoignage de sympathie à l'égard des ouvriers des docks qui s'étaient mis en grève: ils se refusèrent à effectuer le transport des marchandises que les dockers non grévistes apportaient au chemin de

fer. La grève se termina par une victoire complète des ouvriers. Mais ensuite, le gouvernement ayant, à la fin de février, présenté au parlement un projet de loi qui, pour garantir la sécurité des transports, menaçait les employés de chemin de fer de peines sévères sous l'inculpation de rupture de contrat, les ouvriers hollandais firent, du 5 au 10 avril, une grève générale, et cette fois ils succombèrent sous les forces supérieures du capital. Les causes de l'insuccès des ouvriers hollandais doivent être cherchées dans les conditions défectueuses de leur organisation. La lutte n'avait pas été précédée d'une préparation suffisante, elle manquait de direction; et, pendant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis la grande grève des docks et des chemins de fer, les entrepreneurs et le gouvernement avaient eu le temps de prendre des mesures qui devaient faire échouer l'action mal concertée des ouvriers.

La grève générale italienne des 16-20 septembre 1904 n'a pas visé un but déterminé. C'était une protestation contre les massacres de grévistes qui avaient eu lieu en Sicile. Le ministre ayant promis qu'à l'avenir la troupe ne ferait plus usage de ses armes dans les grèves, les ouvriers reprirent paisiblement le travail. La conséquence immédiate de cette grève fut la dissolution du parlement. Aux élections qui suivirent, les socialistes perdirent un certain nombre de sièges, bien que le nombre des voix données aux candidats du parti eût doublé depuis les élections précédentes (316'000 au lieu de 164'943).

Telles sont les grèves générales les plus importantes que nous offre le passé.

En Russie, en ce moment, les grèves générales se succèdent, et la plupart d'entre elles ont un caractère politique très prononcé. Il n'a pas été entrepris jusqu'à présent d'enquête approfondie sur les grèves russes; mais une chose est certaine, c'est que la Russie n'aurait jamais eu une Douma – aujourd'hui dissoute, il est vrai – si les ouvriers russes n'avaient pas, au prix des plus grands sacrifices, fait des grèves si répétées et si énergiques.

Tournons-nous maintenant du côté de la Suisse, et examinons cette question: La classe ouvrière de la Suisse aura-t-elle jamais besoin, pour la conquête de ses droits, de l'emploi de la grève générale politique?

CHAPITRE III Le développement économique de la Suisse dans ces dernières années

Nous avons vu que jusqu0à présent il ne s'était produit de grèves générales politiques Etats *monarchiques*, c'est-à-dire là où il n'est pas accordé au peuple *d'aussi grandes libertés politiques* que dans une République démocratique.

Il est par conséquent facile de s'expliquer comment des secrétaires de syndicat, aussi bien que des camarades occupant des postes auxquels sont attachées de graves responsabilités, peuvent déclarer qu'en Suisse, dans un Etat où fonctionne le référendum et l'initiative, la classe ouvrière n'a pas besoin, pour son développement ultérieur, de recourir à un moyen tel que la grève générale politique.

Cette argumentation, l'inébranlable confiance dans le maintien assuré de nos droits politiques, peut avoir, quand on l'envisage superficiellement, une apparence de raison pour elle; mais, dans le fond, cela revient à prétendre qu'il existe, à l'usage de la Suisse, une sorte particulière de capitalisme, qui doit produire d'autres conséquences que le capitalisme des autres pays; d'après cette théorie, ce seraient les conditions politiques qui détermineraient les conditions économiques, et non pas, au contraire, celles-ci qui déterminent celles-là. Vouloir soutenir une théorie pareille, ce serait jeter par dessus bord toute bord toute la doctrine marxiste, et bouleverser complètement les principes du socialisme.

Comme toutefois cette croyance à l'existence d'un capitalisme particulier, spécialement confectionné pour l'usage de la Suisse, est passablement répandue, même là où on se serait attendu à rencontrer une conception différente et *exacte* de la nature des choses, il sera bon d'examiner, en premier lieu, *l'évolution économique de la Suisse*, au moyen des chiffres que fournit le Bureau fédéral de statistique.

Nous constatons tout d'abord une industrialisation de plus en plus grande dans notre pays.

De 1888 à 1904 la population de la Suisse s'est accrue de 17,8%, c'est-à-dire de 512'963 habitants.

Le nombre des personnes dont les occupations sont comprises sous la rubrique *Transformation de la matière première* s'est accru, de 1888 à 1904 de 132'032, c'est-à-dire de 25%, tandis que dans le même espace de temps la population occupé à l'*agriculture* ne s'est accrue que de 9384 personnes, c'est-à-dire de 2%.

Ces deux chiffres suffiraient déjà à eux seuls pour démontrer l'industrialisation croissante de la Suisse; mais cette industrialisation apparaît d'une manière encore plus frappante, quand on examine les données de la *statistique des fabriques*. Tandis que, dans les chiffres qui précèdent, les entrepreneurs et les ouvriers étaient confondus, la statistique des fabriques nous donne le chiffre exact de l'augmentation des forces ouvrières, ce qui est d'une importance majeure pour l'appréciation de l'évolution économique.

Le nombre des ouvriers occupés dans les établissements soumis aux prescriptions de la loi fédérale sur les fabriques s'est accru, de 1888 à 1895, de 25,8%, c'est-à-dire de 40'656 individus, et de 1895 à 1901 il s'est produit une nouvelle augmentation de 21,1%. Dans l'industrie des machines le nombre des ouvriers s'est accru de 34% durant ces treize années. Les cantons romands, où dominaient précédemment les travaux agricoles et l'industrie domestique (horlogerie), présentent en particulier un accroissement très considérable de la population vouée au travail dans les fabriques. Cette augmentation, dans ces cantons, a été, de 1895 à 1901:

Berne (le Jura seulement)	38,6%
Vaud	38,9%
Genève	44%
Tessin	53,7%
Neuchâtel	55,7%

Avec l'accroissement du nombre des ouvriers, le nombre des établissements soumis aux prescriptions de la loi sur les fabriques s'est accru aussi. Dans les années 1895-1901 le nombre des établissements industriels s'est accru de 23,2%, et c'est de nouveau la Suisse romande qui a le plus participé à cet accroissement: il est de 34% pour Vaud, de 36,7% pour le canton de Neuchâtel, de 60,6% pour celui de Genève, et de 137,1% pour le Tessin.

Dans l'industrie du coton, le nombre des établissements a diminué (cette diminution est de 12,13%), tandis que le nombre des ouvriers s'est accru de 1%. L'industrie de la brasserie présente aussi une diminution du nombre des établissements: il y en avait 241 en 1901 et 192 en 1904, soit une diminution de 49 établissements, tandis que durant le même temps le nombre des ouvriers s'était accru de 49,8% et que la production de la bière avait augmenté de 151'230 hectolitres.

Il est facile de reconnaître, dans ce qui précède, la concentration des capitaux; et cette concentration se montre d'une façon plus frappante encore si l'on étudie, à l'aide de la statistique des fabriques, l'accroissement des forces d'exploitation.

Le nombre des établissements où l'exploitation se fait à l'aide de forces motrices va constamment en augmentant: il formait, en 1888, 62,5%, en 1893 66,6%, en 1901 74,6% du nombre total des établissements soumis aux prescriptions de la loi sur les fabriques.

Ces chiffres permettent de conclure avec certitude à un recul de la petite industrie, et les créations de sociétés par actions indiquent aussi un refoulement croissant des petits établissements industriels. Le nombre des sociétés par actions (y compris les succursales de sociétés étrangères) est monté de 2147 en 1901 à 2534 en 1903, ce qui fait une augmentation de 15% dans ce court espace de temps.

Mais cette industrialisation ne peut pas n'exercer son influence que sur les destinées de la petite industrie: elle doit également avoir son contre-coup sur l'exploitation agricole. Nous allons consulter de nouveau la statistique, et y mesurer les conséquences de l'industrialisation pour l'agriculture.

La proportion de la population qui tirait ses moyens d'existence de l'agriculture était, en 1870 de 41,8%, en 1888 de 37%, et en 1905 de 31,6%. La petite exploitation agricole cède ellemême de plus en plus la place à la grande culture, quoique celle-ci ne présente pas la forme ni l'extension qu'elle a prise dans les *latifundia* de régions comme la Prusse orientale, la Galicie, etc.

Le tableau qui suit donnera à cet égard une indication.

De 1886 à 1901, le nombre des possesseurs de bétail de race bovine

	, 1	
Possédant	1 tête a diminué de	20,7%
	2 têtes a diminué de	15,8%
	De 3 à 4 têtes a diminué de	10,7%
	De 5 à 6 têtes a augmenté de	1,2%
	De 7 à 10 têtes a augmenté de	13,8%
	De 11 à 20 têtes a augmenté de	26,6%
	De 20 et plus a augmenté de	30%

Le tableau ci-dessus pourrait facilement conduire à cette interprétation, que la diminution du nombre des possesseurs de bétail de race bovine possédant de une à quatre têtes de bétail serait compensée par l'augmentation de ceux qui possèdent un plus grand nombre de tètes, et que par conséquent ces chiffres seraient loin d'indiquer un état fâcheux de l'exploitation agricole.

Mais la statistique montre qu'une semblable interprétation serait fausse, car elle nous indique que, dans le même espace de temps, le nombre des petits propriétaires de bétail a diminué de 10%.

Les petits paysans sont *dépossédés* comme les petits artisans, leurs exploitations disparaissent devant les grandes exploitations agricoles. Et là où maint petit paysan, grevé de dettes, réussit encore à se maintenir à flot, cela tient souvent à cette seule cause que les membres de la famille procurent un gain accessoire soit par leur travail dans un établissement industriel, par exemple dans les fabriques de textile, soit par l'industrie domestique. Le nombre des petites exploitations agricoles qui prolongent encore une chétive existence s'explique aussi par cet autre fait: beaucoup de petits paysans ne peuvent pas songer à vendre leur pauvre patrimoine, parce que le produit de la vente ne suffirait pas même à payer le montant des dettes qui pèsent sur leur terre.

Les données statistiques que nous avons citées, et qui pourraient être encore complétées par d'autres chiffres tout aussi intéressants, montrent clairement la marche de notre évolution économique: refoulement des petites exploitations dans l'industrie et l'agriculture, et comme conséquence, d'une part, expropriation des masses; et, d'autre part, augmentation des grandes exploitations, et, par suite, concentration du capital dans les mains d'un petit nombre.

Les institutions démocratiques, la Républiques, ne peuvent donc rien changer à la marche de l'évolution économique. Cette évolution procède en Suisse selon les mêmes lois que dans les Etats monarchiques, et les *faits* contenus dans les chiffres qui précèdent prouvent que la doctrine marxiste de la concentration des capitaux est exacte et se vérifie aussi chez nous, en dépit des petites chicanes par lesquels on a tenté d'en contester la justesse.

CHAPITRE IV Les suites de la concentration des capitaux

L'expropriation des masses et l'accumulation du capital entre les mains de quelques-uns ne peut pas ne pas avoir d'influence sur la situation *politique* d'un pays. Quand nous considérons l'évolution des conditions économiques, nous comprenons mieux divers phénomènes qui frappent nos yeux dans la vie de l'Etat politique. On s'expliquer alors comment il se fait que *les luttes politiques deviennent plus aiguës*, que *la classe dominante s'efforce d'enlever à la classe ouvrière les droits possédés par celle-ci:*

² Expression empruntée à l'histoire romaine, et désignant les «vastes domaines» des patriciens.

en un mot, on arrive à comprendre l'oppression politique exercée par la classe dominante, sans avoir à en chercher la cause dans l'«antimilitarisme» ou dans l'«action directe».

Les libertés politiques dont la classe ouvrière jouit en Suisse constituent un danger pour les intérêts de la classe dominante. Saisissant plus rapidement les changements opérés dans les conditions sociales que ne le fait la masse ouvrière, la bourgeoisie voit que la puissance du prolétariat va croissant. Maintenant que, dans la stratification sociale, elle est devenue une couche de grands capitalistes, elle reconnaît les conséquences qui doivent résulter de cette transformation — la ruine de sa domination — et elle cherche à rogner ces droits politiques qui ne lui paraissaient pas dangereux, lorsqu'elle était une couche de petits bourgeois, et dont elle avait eu absolument besoin pour acquérir sa puissance actuelle.

L'évolution économique a déterminé une coalition des éléments bourgeois – ligue patronale, ligue des propriétaires paysans – et là même où le rapprochement et la fusion des partis bourgeois n'est pas encore un fait accompli en raison de certains petits intérêts spéciaux, ces partis marchent néanmoins ensemble contre la classe ouvrière quand celle-ci réclame ses droits.

Les derniers incidents de la politique fédérale ont montré la justesse de ce qui vient d'être dit. Lors des élections au Conseil national en 1905, la bourgeoisie a agi sous la pression des circonstances économiques, et si elle a éliminé du parlement la représentation socialiste, ce n'a pas été à cause du «ton grossier» de la presse de notre parti ni des «réclamations insensées» des ouvriers, comme l'ont donné à entendre ici et là certains petits politiciens à vue courte, ç'a été parce que les circonstances économiques ont dicté aux partis bourgeois leur attitude en politique.

Mais lorsqu'un Parlement a été élu dans de semblables conditions, il va de soi que son action sera dirigée exclusivement contre les intérêts de la classe ouvrière. Sous le couvert d'une «loi contre les anarchistes», on a cherché à paralyser l'action de la classe ouvrière consciente; et aux camarades qui n'ont pu se décider à signer les feuilles de la demande de référendum contre cette loi, parce qu'ils ont été assez aveugles pour s'imaginer qu'une loi ne visant officiellement que les anarchistes ne pourrait pas faire de mal à l'ensemble de la classe ouvrière, il suffira de rappeler qu'à Berne c'est en vertu de cette loi qu'on a interdit au parti social-démocratique d'afficher un appel encourageant les ouvriers à une démonstration en faveur de la révolution russe.

Il en est de même en ce qui concerne la loi qu'on prépare contre les antimilitaristes: cette fois aussi, la loi n'aura pas pour but réel de punir les personnes qui, voyant dans le militarisme un fait contraire à la civilisation, sont amenées par la logique à le combattre avec énergie; elle tend en réalité à **dépouiller la classe ouvrière de tout droit légal de critique**.

Les *lois d'exception* dans les cas de *grève* font voir aussi quelle est la tactique adoptée par les partis bourgeois, et comment leur seul objectif est *d'arrêter la classe ouvrière dans sa marche en avant*. Sans parler de l'insertion réclamée d'une «clause de grève» dans les contrats de livraison conclu avec l'Etat, on a édicté dans tous les grands centres des *ordonnances concernant les grèves*, et on entend aujourd'hui déjà la presse bourgeoise réclamer que les syndicats soient rendus *légalement responsables* des dommages que les grèves causent aux entrepreneurs.

L'article suivant, qui a paru dans la *Nouvelle Gazette de Zürich* au moment où à Zurich on a voulu réprimer les grèves des maçons et des métallurgistes, par la mise sur pied des troupes, par l'interdiction d'établir des postes d'ouvriers devant les ateliers en grève, et par l'expulsion d'étrangers pour de simples contraventions à des prescriptions de police, fera voir par quelles sortes de moyens on songe à résoudre la question sociale dans les cercles bourgeois:

«Uster, 19 juillet. On s'est réjoui, dans le Glatthal et dans le haut pays, que le gouvernement cantonal se soit enfin résolu à prendre des mesures plus énergiques contre les fomenteurs de grèves et de désordres à Aussersihl et à Albiesrieden. On regrette vivement, primo, qu'il ait été mis si longtemps à s'apercevoir de la gravité de la situation; secundo, que ce soit la classe bourgeoise seule qui ait à supporter les frais de l'occupation militaire et les autres dépenses qui seront la conséquence de la grève.

«Aussi, voudrait-on que les députés libéraux [freisinnig, soit le Parti radical] au Grand Conseil (on ne peut pas attendre pareille chose des députés démocrates) présentassent un projet de loi portant: primo, que toutes les caisses de grève seront placées sous la surveillance du gouvernement, et, secondo, que toutes les dépenses occasionnées à l'Etat par la faute des grévistes seront supportées par les caisses de grève des intéressés. Aussitôt que les ouvriers se seront rendu compte qu'ils auront à réparer eux-mêmes les dommages dont ils sont les causes, les grèves deviendront beaucoup plus inoffensives, et on les verrait aussi se réduire à celles-là seulement dans lesquelles l'ouvrier est réellement dans son droit vis-àvis du patron.»

Sans doute, nous n'en sommes pas encore aussi loin que le voudrait le farouche correspondant du journal zurichois: mais quand on sait comment se font aujourd'hui les lois; quand on a pu constater qu'il suffit que quelques individus tarés se mettent à réclamer à grands cris dans la presse bourgeoise des actes «vigoureux», pour que les autorités prennent aussitôt des mesures d'exception, on se rend compte que ce n'est qu'une *question de temps*, et que de semblables vœux prendront, un jour ou l'autre, la forme de textes législatifs³. Et la mentalité des parlementaires bourgeois est assez abjecte pour qu'on puisse être assuré que des projets de cette nature trouveraient une majorité pour les voter.

On s'est déjà habitué en Suisse à l'intervention de la police et du militaire dans les grèves, même lorsqu'il n'y a pas le moindre excès à signaler. Et il doit être évident pour chacun que, aussi longtemps que la conscience de classe du prolétariat sera si peu développée, que des prolétaires se laisseront docilement employer par l'Etat comme des instruments aveugles contre leurs propres frères, un gouvernement pourra – en se servant des lois déjà existantes – paralyser la capacité d'action de l'organisation ouvrière.

CHAPITRE V Notre droit de vote

Mais devrons-nous accepter tranquillement qu'on paralyse ainsi l'action ouvrière?

Non, certes Nous avons à chercher des armes appropriées, au moyen desquelles nous puissions rendre vaines toutes ces mesures d'oppression.

Pour le moment, nous ne possédons à vrai dire qu'un seul moyen: l'exercice de notre droit de vote. Mais c'est un moyen qui, dans sa forme actuelle et dans l'emploi qui peut en être fait, est bien loin de suffire à éloigner du Parlement la clique réactionnaire.

Avant tout, il faut observer que si le droit de vote, en Suisse, est *meilleur* que celui des autres pays, il n'est pas *égal pour tous*.

Quand l'ouvrier suisse – ce qui est inévitable dans les conditions économiques actuelles – est forcé de se déplacer d'un endroit à l'autre pour chercher du travail, il faut qu'il ait *trois mois de résidence* à son nouveau domicile avant de pouvoir exercer de nouveau son droit de suffrage. De cette façon, plusieurs milliers de voix sont enlevées chaque année au socialisme.

Si nous nous reportons aux élections de 1905 pour le Conseil national, nous voyons comment on s'y prend pour frustrer de ses droits la classe ouvrière. Grâce à de misérables combinaisons de circonscriptions électorales arbitrairement découpées, on a pu attribuer aux socialistes un député pour 30'000 électeurs, tandis que les radicaux obtiennent un représentant pour 1941 électeurs. Avec notre droit de vote actuel sans la représentation proportionnelle, il faudrait déjà un *effort extraordinaire* pour pouvoir envoyer seulement au Parlement une *minorité socialiste* tant soit peu importante.

Mais les choses vont encore plus mal sur le terrain du *droit électoral cantonal*. Ici, le délai exigé pour qu'un électeur suisse étranger au canton puisse exercer le droit de vote est généralement *supérieur à trois mois*, et en outre la constitution de chaque canton, suivant qu'elle est plus ou moins

³ A ceux qui prétendraient que nous voyons l'avenir trop en noir, nous citerions ce télégramme publié par les *Basler Nachrichten* au moment où la présente brochure était sous presse:

[«]Zurich, 3 août. Un Comité d'initiative va recueillir, à partir du 5 août, des signatures pour une pétition demandant qu'il soit introduit dans le code pénal zurichois une disposition édictant des peines contes les excès commis dans les grèves, et contre les excitations à commettre ces excès, en particulier lorsqu'il s'agit d'acte collectifs.»

progressiste ou réactionnaire, subordonne l'exercice des droits politiques à des conditions plus ou moins rigoureuses. Ainsi, dans le canton de Berne, celui qui s'est trouvé dans l'impossibilité de payer ses impôts est purement et simplement *privé du droit de voter*. Le même canton possède aussi une loi dite «Loi sur les conséquences civiques de la faillite et de la saisie infructueuse», et bien des ouvriers qui, par suite d'une fâcheuse situation pécuniaire, se sont vus dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations financières envers des tiers, *sont privés, en vertu de cette loi, de la jouissance de leurs droits politiques*.

Il existe une autre raison qui diminue l'influence du prolétariat dans les autorités communales.

Par l'évolution qui s'accomplit dans les conditions économiques, l'autorité gouvernementale passe de plus en plus dans les mains du pouvoir central, de la Confédération. L'autorité des cantons st de plus en plus limitée par la tendance à centraliser la législation. On a déjà commencé par l'unification du droit civil et du droit pénal, et rien ne nous garantit que la partie la plus importante de la législation, celle qui concerne la protection sociale du travail, ne passera pas aussi entre les mains de l'assemblée aussi jésuitique que réactionnaire qu'est le Parlement fédéral.

Les partis bourgeois cherchent, aujourd'hui déjà, à s'assurer le maintien de la composition actuelle des Parlements cantonaux en remaniant les circonscriptions électorales; on les verra, si ce moyen ne suffit pas pour barrer la route à l'augmentation du nombre des représentants ouvriers, se montrer tout prêts à vendre les droits des cantons au pouvoir central.

On pourrait objecter ici que le peuple possède, en Suisse, un droit qui n'existe dans aucun autre Etat: le *référendum* et *l'initiative législative*. Mais qu'en est-il de ce droit, dans la réalité? En présence de ce fait, que partout on rogne les droits des ouvriers, avons-nous une garantie qu'on n'en viendra pas aussi à annihiler par quelque moyen le droit d'initiative et de référendum?

Cette année (1906), du 14 au 20 mai, s'est réunie à Montreux une commission du Conseil national qui avait le mandat d'étudier une proposition concernant *l'introduction du référendum obligatoire*. En apparence, les législateurs qui étaient allés ainsi en villégiature sur les rives du Léman, aux frais du peuple suisse, se sont trouvés d'accord pour l'extension des droits du peuple. Mais ce n'est qu'une apparence. Si le projet de cette commission est adopté par les Chambre, le référendum obligatoire sera effectivement introduit: mais ce référendum ne pourra porter que *sur le principe d'une loi*, et non pas *sur les mesures d'exécution de cette loi*. Pour savoir à quoi mènerait une pareille décision, il suffit de lire la loi, récemment acceptée par le vote populaire, sur la *police des subsistances*. Cette acceptation a placé entre les mains du gouvernement central une quantité de pouvoirs nouveaux, en vertu desquels celui-ci pourra édicter des règlements d'exécution; et ces règlements conduiront peut-être à des résultats directement opposés à ce que désiraient ceux qui, par aveuglement et par une naïve confiance envers le Conseil fédéral, ont donné leurs votes en faveur de la loi.

Mais même si le droit de vote n'était pas amoindri, même si le référendum n'était pas restreint de façon que les ouvriers n'en puissent retirer aucun avantage, *l'évolution politique ne pourrait pas s'accomplir d'une manière profitable à la classe ouvrière*, parce que le droit de vote est *incomplet* encore de deux autres manières, et que l'usage en est faussé, pour les ouvriers, par les plus criantes injustices.

En premier lieu, il y a la question des étrangers.

Le nombre des étrangers domiciliés en Suisse était:

En 1880, de 211'035, ou 74 pour 1000 de la population totale;

En 1888, de 229'650, ou 79 pour 1000 de la population totale;

En 1900, de 383'424, ou 116 pour 1000 de la population totale.

La proportion était la suivante dans les trois cantons de Zurich, de Bâle et de Genève:

	1880	1888	1900
Е	n pour 1000		
Zurich	86	101	163
Bâle	340	342	381
Genève	373	378	397
Elle était la suiva	nte dans les che	fs-lieux de ces o	cantons:
Zurich	204	222	290

Bâle	343	344	383
Genève	375	380	406

Il serait extrêmement intéressant de savoir combien, parmi les étrangers recensés en 1900, appartenaient à la catégorie des *salariés*; mais la statistique ne nous le dit pas, et nous ne croyons pas qu'on ait songé à s'en enquérir. Nous sommes réduits, sur ce point, aux renseignements donnés par les rapports des inspecteurs des fabriques.

En 1901, la proportion des étrangers dans le chiffre de la population ouvrière des fabriques était de 16,5%; elle n'était que de 12,7% en 1895. Mais ces chiffres ne concernent que les salariés travaillant dans les fabriques; les ouvriers étrangers de la petite industrie, de l'agriculture et du bâtiment n'y figurent pas. Néanmoins, quoique nous ne possédions pas de renseignements précis, il est certain que *la majeure partie* des étrangers domiciliés en Suisse sont des *ouvriers*.

Et ces ouvriers étrangers, pour la plupart, sont organisés, ils participent au mouvement ouvrier, et souvent dans les premiers rangs. Or, si, dans la lutte *syndicale*, il leur est possible de faire usage de leurs forces, en *politique* ils sont *privés de droits*. Par leur participation à la lutte économique, ils exercent une action sur l'attitude que prend la bourgeoisie à l'égard de la classe ouvrière; mais quand la bourgeoisie, à l'occasion d'une grève, a recours à des lois d'exception, c'est-à-dire à une mesure *politique*, les ouvriers étrangers n'ont pas la possibilité de résister à l'adversaire sur le même terrain, sur le terrain *politique*.

Ce ne sont pas seulement les ouvriers étrangers qui se trouvent dans cette situation complètement injuste, mais encore toute une catégorie de salariés, qui forme presque la *moitié du prolétariat*: les *ouvrières*.

L'industrialisation d'un pays a pour conséquence la formation d'un prolétariat de fabrique féminin, dont la situation, par suite de la double exploitation dont ses membres sont victimes, comme femmes et comme ouvrières, est encore pire que celle des ouvriers du sexe masculin. Mais quelle que soit la résignation avec laquelle la femme peut endurer les plus grandes injustices, et sait réduire ses besoins au minimum le plus modeste, il arrive cependant un moment où l'exploitation ne peut plus être accrue, où elle se pose à elle-même une limite qui force l'ouvrière ou bien à s'insurger contre le système de production capitaliste, en s'association avec ses compagnes par l'organisation, ou bien à mourir de faim.

C'est ainsi que nous voyons venir l'instant où l'ouvrière entrera, elle aussi, dans l'arène de la lutte économique, et luttera de concert avec l'homme pour de meilleures conditions d'existence; mais aussi l'instant où, à mesure que les luttes, par le nombre toujours croissant des foules qui y participeront, prendront des formes plus violentes, l'attitude de la bourgeoisie deviendra plus réactionnaire, et où cette bourgeoisie emploiera, plus encore qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, tous les moyens de brutale répression qui sont à sa disposition contre la classe ouvrière.

A ces injustices déjà assez criantes vient s'ajouter encore une circonstance particulière dont nous ne nous sommes malheureusement pas assez rendu compte jusqu'ici. Le prolétariat est en grande partie surmené par un travail d'une longueur et d'une intensité que la nature humaine ne peut supporter; de plus – et la chose se présente toute particulièrement dans les conditions faites au travail en Suisse, où, par suite du développement de l'*industrie des étrangers*, le personnel des pensions et des hôtels est excessivement nombreux – de plus, disons-nous, une très grande partie du prolétariat subit la nécessité de manger et de loger chez le patron, ce qui signifie **la mise en tutelle** du prolétariat, ou tout au moins la facilité pour les employeurs de l'influencer de manière constante.

Notre droit de vote est donc insuffisant, parce que la moitié de prolétariat environne le possède pas, et parce que la partie du prolétariat à laquelle ce droit de vote est «octroyé» ne peut pas l'exercer d'une manière efficace, le surmenage et la mise en tutelle lui en enlevant à la fois la volonté et la capacité.

Faudra-t-il donc que la classe ouvrière accepte tranquillement que sa capacité d'action soit affaiblie, ou même lui soit ravie, en se bornant à constater que, par l'annihilation des libertés politiques, elle n'a à sa disposition aucun moyen **légal** de lutte? Faudra-t-il que, sans mot dire, elle se voie

dépouiller pièce à pièce de ses droits, elle voie, par les restrictions apportées à la liberté de la presse et de la parole, supprimer son droit d'exprimer librement sa pensée? Faut-il qu'elle se résigne à se voir mise, par l'interdiction du picketing, par l'expulsion des étrangers au pays et des étrangers au canton, par la force brutale du sabre et du fusil, dans l'impossibilité de mener la lutte économique?

Il serait insensé de s'imaginer qu'en présence de tout cela, la classe ouvrière va rester inactive. Si elle ne peut pas, par l'exercice des droits du citoyen, se procurer la *liberté d'action* nécessaire au développement et à l'organisation de sa force, elle saura écarter par d'autres moyens les obstacles que lui oppose une partiale législation de classe, et, en dehors du droit de vote, elle saisira une arme qui puisse être employée par le prolétariat tout entier.

Sans doute, on peut dire, d'une manière générale, qu'aujourd'hui le temps des émeutes et des révolutions de barricades est passé. Les anciennes formes de construction des villes, qui étaient favorables à la guerre des rues, se sont modifiées. A la place des ruelles étroites et tortueuses on voit maintenant des rues larges et rectilignes, les vieilles maisons garnies de tourelles et de saillies de toute sorte sont remplacées par de vastes bâtiments et de somptueux édifices régulièrement alignés; et par conséquent la possibilité de la lutte des barricades n'existe plus.

La troupe, munie des modernes instruments de meurtre, des fusils à répétition et des canons à tir rapide, aurait facilement raison des obstacles qu'on essaierait de dresser dans les rues et sur les places, les opérations militaires pourraient s'exécuter plus facilement, et le prolétariat, manquant d'armes égales à opposer à la force matérielle brutale, devrait succomber.

Mais, même en faisant abstraction de la possibilité d'une résistance armée contre le pouvoir de l'Etat, la classe ouvrière possède un autre moyen de défense contre ses oppresseurs, et ce moyen c'est la grève générale politique.

CHAPITRE VI La grève générale politique

La classe ouvrière constitue *la base de la société actuelle*, dont tout l'édifice repose sur ses épaules. Sans le travail assidu des ouvriers, la bourgeoisie ne pourrait pas subsister.

Qu'arriverait-il, si les ouvriers se refusaient à supporter à perpétuité le poids de cet édifice social; si, au moment où leurs ennemis les accablent avec le plus de brutalité, ils introduisaient le désordre dans tout le ménage social, en cessant de travailler et en jeter par là le désarroi chez leurs adversaires?

Déjà la plus petite grève est susceptible de déterminer, dans un établissement industriel, de violentes convulsions; plus une grève est *générale* et plus son action est *grande*, plus est grand *le désarroi qu'elle jette dans les rangs des adversaires*.

Il est hors de doute que si, dans les luttes économiques dont la grève est la manifestation, la puissance de l'Etat n'exerçait pas son influence au profit des entrepreneurs, la victoire – à la condition, naturellement, d'une organisation préalable – serait du côté des ouvriers. Ce n'est que l'intervention de l'Etat qui rend plus difficile, ou parfois même impossible, pour des ouvriers conscients, une lutte de ce genre.

Et alors se pose cette question: La grève, qui jusqu'à présent a été employée seulement en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail, serait-elle un moyen efficace de rendre impuissante l'intervention de la force gouvernementale dans les luttes économiques? Le triomphe d'une revendication politique – telle que l'abrogation d'une loi d'exception, le retrait des troupes mises sur pied, la création d'institutions politiques plus libérales et favorables au développement de la classe ouvrière – peut-il être obtenu au moyen de la cessation du travail? Et comment une grève faite dans un but politique doit-elle s'y prendre pour frapper l'Etat, le gouvernement, d'une manière sensible?

Si nous considérons ce qui s'est passé dans les révolutions faites sur les barricades, nous voyons qu'elles impliquaient en même temps la cessation du travail que les ateliers et les fabriques chômaient. Mais ces révolutions avaient un cours si impétueux, que leur caractère de grève n'était

pas celui qui frappait les regards. Et pourtant leur principal effet – comme il arrive dans toutes les révolutions violentes – était de *désorganiser la société*; et le plus puissant moyen de désorganisation sociale est sans aucun doute la *cessation du travail*.

Quand *le trouble est jeté dans le ménage social*, toutes les couches de la population se sentent atteintes, le mécontentement va croissant; et la couche moyenne, qui jusqu'à ce moment a pris peu de part à la vie politique, adjure alors l'Etat de «rétablir l'ordre». Mais l'Etat n'y peut rien, il est condamné à l'impuissance: *il ne peut ramener de force les ouvriers au travail*.

Prenons un exemple. Une grève éclate dans une ville. Les entrepreneurs réclament l'aide de l'Etat. La troupe est appelée, et le succès de la grève se trouve, par là, mis en question. Mais la classe ouvrière prend en mains la cause des grévistes: elle décide une grève générale.

Il ne s'agit pas, dans la circonstance, de savoir si la pression économique sera plus forte du côté des ouvriers ou du côté des patrons. Pour obtenir le retrait de la troupe, il faut que le gouvernement soit mis dans un tel désarroi, qu'il ne puisse se rendre maître de la situation.

Il n'est pas du tout nécessaire, pour cela, que *tous* les ouvriers se mettent en grève que la grève soit générale dans le sens que tout travail soit suspendu. Pour jeter le désarroi dans le pouvoir gouvernemental, pour le mettre dans l'impossibilité d'obtempérer aux objurgations de la couche sociale qui l'adjure d'agir, il suffit que les ouvriers qui sont chargés de la création des produits destinés à la satisfaction des besoins journaliers, ainsi que les travailleurs des services publics, déclarent la guerre au gouvernement.

Pour créer une situation désastreuse pour le gouvernement, il suffit donc déjà d'une grève des travailleurs du commerce, des travailleurs des services du gaz, des eaux et de l'électricité, et enfin des typographes et des ouvriers de l'industrie de l'alimentation. Une grève générale de cette espèce ferait sentir ses effets, en première ligne, à cette classe d'individus qui se trouvent constamment sur les confins de la faillite, les petits artisans et les petits commerçants. Une crise d'affaires provoquée par la grève générale, crise qui se traduira par ce fait, chez les petits artisans, que les commandes venant des grands magasins auront cessé, et, chez les petits marchands, qu'ils ne pourront plus écouler leurs marchandises — une pareille crise pousserait cette couche sociale, qui est financièrement hors d'état de supporter un arrêt des affaires, à peser de toutes ses forces sur le gouvernement pour qu'il mette fin à la grève générale.

Mais cela n'est pas au pouvoir du gouvernement. Sans doute, il a à sa disposition les moyens violents: il peut ordonner des arrestations, prononcer des expulsions, qui toutefois n'atteindront que des individus isolés et non la masse entière; *mais il y a une chose qu'il ne peut pas faire:* c'est d'obliger par la force les ouvriers à reprendre le travail.

Ici la puissance de l'Etat se trouve en défaut. Et cette situation amènerait aux ouvriers en grève de nouveaux alliés involontaires. Ceux qui composent cette couche moyenne, les petits artisans et les petits boutiquiers, voyant que le gouvernement est impuissant à les garantir de la ruine financière, feraient volte-face, et, comme il ne leur resterait pas d'autre issue que de mettre d'urgence un terme à la grève générale, ils se retourneraient avec le prolétariat, contre le gouvernement.

Donnons plus d'extension à notre hypothèse, et nous écarterons, par là même, l'objection que le gouvernement pourrait, en ayant recours à des ouvriers du dehors, remplacer les grévistes des services d'Etat. Maintenant, la grève générale une fois étendue à tout le pays, les suites de l'arrêt des affaires sont beaucoup plus dangereuses encore pour l'autorité gouvernementale. Car il ne s'agir plus à présent de l'arrêt du travail dans une ville et dans un certain nombre de professions: maintenant ce sont plus seulement les employés des tramways qui font grève, ce sont en première ligne les ouvriers des transports et des voies de communication.

On ne peut pas encore supposer, aujourd'hui, que les fonctionnaires des postes et les employés supérieurs des chemins de fer feraient cause commune avec le prolétariat; mais une grève des ouvriers des chemins de fer, ainsi que de cette partie du personnel dont la position sociale n'est pas meilleure que la condition moyenne de la classe ouvrière, pourrait suffire pour interrompre la circulation des trains et le transport des marchandises. De la sorte, l'action de la grève générale

serait plus efficace encore que celle de la lutte sur les barricades. Maintenant c'est le pays tout entier qui se trouve en effervescence, le mouvement n'est pas concentré, ainsi que lors de la révolution de barricades, dans l'étroite enceinte d'une bille. Une grève des ouvriers du commerce et des transports – nous en avons eu un avant-goût lors de la grève des employés du Nord-Est en 1898 – mettrait le gouvernement dans l'impossibilité d'envoyer de la troupe partout. Et plus la grève gagnerait en extension, d'autant plus vite la couche moyenne de la population assaillirait le gouvernement de ses doléances et d'autant plus vite celui-ci serait obligé de capituler devant l'inébranlable volonté du prolétariat.

Nous voyons donc que la grève générale politique, si elle n'est pas la seule et unique panacée, est du moins, dans certaines circonstances, un moyen de lutte d'une haute importance.

CHAPITRE VII La préparation de la grève générale politique

Quelles sont maintenant les conditions nécessaires pour la mise à exécution et pour l'extension de cette grève générale?

Tout d'abord, une organisation bien préparée et solide de la classe ouvrière, et une conscience de classe prolétarienne fortement développée. Cette conscience se développe au fur et à mesure que grandit le mouvement syndical, qui va toujours en croissant. Dans les syndicats, l'ouvrier se trouve touché par le fond même de sa situation économique. L'organisation politique, qui fait appel aux opinions politiques en général ne saurait donner à l'ouvrier l'éducation nécessaire pour l'éveil de sa conscience de classe, aussi bien que le fait le syndicat. Le syndicat ne s'adresse pas à l'ouvrier envisagé seulement comme citoyen, et seulement à l'occasion des élections et du vote des lois: il s'adresse à l'ouvrier en tant que prolétaire, et il s'adresse à lui tous les jours, à l'atelier et dans sa demeure. Le lien créé par le syndicat est plus tenace, l'ouvrier se sent tenu par le nœud étroit et solide de la solidarité. La solidarité ellemême s'accroît avec le développement qui amène sans cesse aux syndicats de nouvelles masses. Et avec l'extension des syndicats s'accroît aussi, pour le prolétariat, la connaissance de sa situation comme classe et sa force de résistance.

Durant les longues années de leur apprentissage en matière d'organisation, les ouvriers ont appris qu'il serait insensé de leur part d'aller s'offrir aux canons des fusils et au tranchant des sabres, aussi longtemps que d'autres voies restent encore ouvertes; dans le cas d'une grève générale, ils renonceront d'emblée à **résister par la violence**, et en tout cas ils ne se laisseront pas provoquer. Le prolétariat n'est pas une bande qui s'attroupe tumultueusement et en désordre, c'est une armée organisée et disciplinée, dont la résistance sera également organisée et disciplinée. Il sera capable de faire ce dont nulle autre classe n'est capable dans l'Etat capitaliste: **de se gouverner lui-même.** Et c'est contre cet ordre tranquille d'une organisation qui sait ce qu'elle veut que viendra se briser la puissance des adversaires; c'est cet ordre qui constitue l'invincible force de résistance du prolétariat.

A cette affirmation de la force de résistance du prolétariat, certains prétendus sages opposent cette objection, que dans une grève générale la *faim* forcerait les ouvriers à reprendre le travail bien avant le moment où le but de leur mouvement pourrait être atteint. Cette objection est *vide de sens*.

La classe ouvrière possède aujourd'hui déjà une forte organisation coopérative. Dans les coopératives de consommation, les éléments bourgeois sont de plus en plus refoulés par l'élément ouvrier, et c'est entre les mains des ouvriers que passe peu à peu l'administration. Les coopératives de production entretenues directement par la classe ouvrière s'accroissent d'année en année. Par conséquent, dans le cas d'une grève générale, les masses seront protégées contre les conséquences de la crise des subsistances produite par l'arrêt du travail, non seulement grâce aux ressources pécuniaires que possèdent les syndicats, mais grâce à l'intervention des coopératives de consommation et des coopératives de production.

En outre, dans les conseils municipaux et communaux la classe ouvrière possède une forte représentation. Là où elle a la majorité dans les conseils, l'appui financier des communes lui est

assuré sous la forme soit d'une ouverture de crédit, soit de secours en nature, soit de l'installation de cuisines communistes.

Il faut faire entrer aussi en ligne de compte le crédit chez les commerçants. La plus importante clientèle du petit boutiquier est constituée par les ouvriers. Si le boutiquier se refuse à faire crédit aux ouvriers pendant la durée de la grève, il court le danger de perdre sa clientèle pour toujours. Or le petit boutiquier, qui manque de capitaux, ne peut pas s'exposer à un pareil risque: le danger menaçant de l'anéantissement de son existence le forcera, dans le cas d'une grève générale, à se concilier la classe ouvrière.

Certes, nous sommes bien éloignés de prétendre que l'ouvrier ne devra pas, au cours d'une grève générale, endurer une somme considérable de misère et de privations, et qu'une suspension complète du travail n'amènera pas pour lui de cruelles souffrances.

Mais le prolétaire ne ressentira pas ces privations, de beaucoup, au même degré que le bourgeois repu, pour qui le manque des objets de luxe auxquels il est habitué est déjà le plus pénible des tourments. La rude école de la vie a appris à l'ouvrier à restreindre ses besoins, et il lui est plus facile de supporter des privations matérielles temporaires. On pourra constater combien la supériorité morale du prolétariat l'emporte sur la supériorité matérielle de la bourgeoisie, en jetant les regards sur le champ de bataille des grandes luttes sociales, en contemplant le spectacle qu'offre le logement nu et la table chétivement garnie de l'ouvrier, lorsqu'il lutte non seulement durant des semaines, mais souvent durant des mois, pour une diminution des heures de travail.

Ce serait faire preuve d'un esprit bien étroit et bien mesquin, et en même temps témoigner de bien peu d'estime pour le caractère de la classe ouvrière, que de dire à celle-ci que la raison pour laquelle une grève générale serait inexécutable, c'est que le prolétariat ne pourrait soutenir la lutte à cause des privations qu'elle entraîne; qu'il serait trop lâche pour accepter les conséquences d'une grève générale.

Celui qui tiendrait un tel langage prouverait simplement, en premier lieu, qu'il n'est luimême qu'une âme vulgaire, étrangère à tout idéal, un individu à vue bornée, qui n'ose se risquer dans une lutte qu'à la condition que la victoire puisse être garantie à l'avance avec une précision mathématique jusque dans tous les détails; et, en second lieu, qu'il ne sait apprécier ni l'esprit de solidarité ni la force de résistance du prolétariat; qu'il oublie surtout que la pression des circonstances, sous laquelle une grève générale éclatera, est quelque chose de beaucoup plus énergique et de beaucoup plus brutal que ce qu'on voit aujourd'hui, et que, sous cette pression accrue, la combativité du prolétariat et sa force de résistance s'accroîtront aussi.

Il n'y a donc, étant donné la communauté des intérêts économiques et sociaux et l'identité des vues chez les prolétaires, ainsi que l'extension de l'organisation net des institutions administratives communes chez le prolétariat, aucune raison fondée qui puisse autoriser à déclarer que la classe ouvrière serait incapable de mener à bien une grève générale politique.

Et c'est parce que nous savons cela; c'est parce qu'en outre l'expérience nous a enseigné qu'il est impossible, dans les moments où le vent furieux de la réaction souffle de toutes parts, d'empêcher ni par des règlements, ni par de belles paroles, les masses d'exécuter leur volonté – c'est pour cela que nous disons: Il est de notre devoir de parler de ces choses à l'avance, de les préparer, afin de n'être pas surpris par les événements; et il est aussi de notre devoir de dire aux hésitants et aux timides, que les luttes de salaire qui ont eu lieu jusqu'ici n'ont été que des jeux d'enfants en comparaison des combats que le prolétariat aura encore à livrer.

CHAPITRE VIII Conclusions

De ce qui a été dit précédemment, il ressort: que la *prolétarisation des masses* s'effectue en Suisse, comme elle s'effectue dans les autres pays où le capitalisme est très développé; et qu'il s'y produit comme phénomène concomitant, une *coalition des partis bourgeois*, dont l'action se manifeste par une annihilation des libertés politiques. Nous avons vu en outre que l'exercice de notre droit de vote ne suffit pas pour la conquête du pouvoir politique dans l'Etat, et qu'au prolétariat de la

Suisse il ne reste, pour l'obtention et la conservation de la liberté nécessaire à son développement, qu'un seul moyen, celui de la cessation du travail, de la grève générale politique.

Nous avons constaté, comme autant de conséquences de l'évolution industrielle, l'extension de l'organisation ouvrière, de même que l'extension de la conscience de classe et de la solidarité dans le prolétariat de. Et par là nous avons prouvé en même temps que la grève générale politique de la démocratie socialiste se distingue nettement de la grève générale au sens anarchiste, qui ne présuppose aucune organisation et qui se contente de l'appel au sentiment de solidarité⁴.

Mais il serait faux, en partant de ce fait que l'évolution économique crée elle-même un prolétariat organisé, d'en conclure qu'il faut s'en remettre tranquillement à cette évolution en la laissant opérer toute seule, et que, «puisque a chose doit tout de même arriver», les ouvriers n'ont rien d'autre à faire qu'à attendre sans agir.

C'est tout le contraire. Puisque nous avons vu que, avec l'évolution économique, l'attitude de nos adversaires devient toujours plus réactionnaire, que les entrepreneurs et les autorités de l'Etat combattent avec une égale rigueur tout ce qui pourrait être avantageux à la classe ouvrière, il faut que nous travaillions avec plus d'activité que jamais à compléter notre organisation, à lui amener de nouveaux membres et à éveiller en eux la conscience de classe.

C'est en première ligne sur les *syndicats* que doit se porter sans relâche l'attention des prolétaires conscients. Dans beaucoup d'associations de métier règne encore un esprit mesquin et bourgeois, beaucoup ont conservé de vieilles institutions héritées des anciennes corporations, qui donnent au syndicat plutôt le caractère d'une société de récréation ou d'une simple institution de secours mutuels. Et pourtant nous avons vu que *sans lutte, il n'est pas possible d'obtenir fût-ce la moindre des choses.* Il s'agit donc, avant tout, d'expliquer aux membres des syndicats ce que nous voulons. Il ne suffit pas de faire voir les avantages matériels immédiats qui peuvent être obtenus au moyen des syndicats; il faut surtout démontrer clairement, et en y insistant sans cesse, *que dans l'Etat bourgeois nous ne pouvons apporter à la souffrance et à la misère que des palliatifs, mais non les faire disparaître; que la cause première de tous les maux et de toutes les servitudes doit être vaincue; qu'il faut remplacer le mode de production capitaliste par un mode de production communiste, si nous voulons obtenir la liberté du peuple, qui repose sur l'égalité économique et sociale.*

En Suisse, tout particulièrement, il est nécessaire que les syndicats, ayant la claire conception du but final, *la socialisation des moyens de production*, orientent et règlent leur action en partant uniquement de ce point de vue, attendu que, par suite de la composition particulière du prolétariat, qui y est *différente* de ce qu'elle est dans d'autres pays⁵, l'organisation politique n'est pas capable de venir à bout de cette tâche à elle seule. Quand les syndicats prendront pour guide ce principe, quand ils seront pénétrés d'esprit socialiste, alors seulement leurs membres seront devenus des soldats de la lutte de classe, qui, disposés à faire les sacrifices nécessaires, seront capables de combattre pour notre cause non pas seulement quand de petits intérêts matériels sont en jeu, mais aussi lorsqu'il s'agit de soutenir les grandes luttes d'émancipation.

La même chose doit être dite à propos de l'organisation politique du prolétariat. Il faudra qu'elle aussi arrive à comprendre de plus en plus qu'il n'est pas possible de faire dans l'Etat bourgeois des réformes intérieures et de le transformer graduellement en un Etat socialiste. Mais il sera nécessaire, d'autre part, que les ouvriers syndicalement organisés renoncent à des préjugés et à de fausses conceptions, et qu'à côté de l'organisation syndicale ils adhèrent aussi au parti.

⁴ Nous avons déjà fait nos réserves sur cette définition de «la grève générale au sens anarchiste.» (Note des traducteurs.)

⁵ L'auteur fait allusion, par là, à la forte proportion d'étrangers qui existe, en Suisse, dans la population ouvrière. Cette proportion, dans les grands centres industriels, est d'un tiers, contre deux tiers d'ouvriers suisses. Or, ces ouvriers étrangers, privés de droits politiques, sont justement la partie la plus militante du prolétariat, tandis qu'un grand nombre des ouvriers de nationalité suisse sont indifférents. Dans d'autres pays, la proportion des ouvriers étrangers est beaucoup moins considérable, et la grande masse du prolétariat y est constituée par les travailleurs indigènes. (Note des traducteurs.)

⁶ Cette manière de voir n'est pas la nôtre. Nous nous plaçons sur le terrain de la résolution du congrès d'Amiens [de la CGT, en 1905], qui a rallié la presque unanimité des syndicats français. Nous disons «que le syndicalisme se suffit à lui-même, et qu'il est apte à l'œuvre intégrale d'émancipation».

Sans doute nous savons – et nous l'avons dit ici à plus d'une reprise – que la disparition de la société capitaliste ne peut pas être effectuée sur le terrain du parlementarisme bourgeois; mais la participation des ouvriers syndiqués à la vie politique dans et par le parti n'en est pas moins indispensable, quand ce ne serait que pour faire pénétrer nos idées dans les masses à l'occasion des élections et des votes.

Mais ce n'est pas du tout le seul côté utile de l'action politique pour la classe ouvrière. Aussi longtemps que nous aurons l'occasion de participer à la vie parlementaire, il ne peut nous être indifférent que l'un ou l'autre soit élu au Parlement. Ce n'est pas que les résultats pratiques vaillent, par leur importance, l'effort dépensé dans les luttes électorales: mais il ne s'agit nullement de cela, il s'agit de l'action de propagande qui peut être faite dans le Parlement.

Enfin, outre la participation du prolétariat à l'action du parti et à l'action syndicale, il doit, s'il est vraiment conscient de la lutte de classe, participer également au mouvement coopératif. Nous avons vu quelle tâche importante, au cas d'une grève générale, incomberait à l'organisation coopérative: celle de pourvoir les grévistes des moyens de subsistance nécessaires. Si les coopératives de production et de consommation doivent un jour accomplir cette tâche, la chose n'est possible qu'à une condition, c'est que dès maintenant le prolétariat se procure ses entrées dans ce domaine; il faut que les éléments bourgeois, qui dirigent le mouvement coopératif dans des voies mauvaises, en vue de l'adapter à leurs desseins exclusifs, soient éliminés, et que, là où ce sont des ouvreirs qui dirigent le mouvement, mais des ouvriers non encore remplis du sentiment de conscience de classe, on réussisse à obtenir d'eux qu'ils impriment au mouvement coopératif une tendance socialiste.

Pénétré ainsi de la conception de la tâche qu'il doit accomplir, le prolétariat pourra faire plus encore que de *repousser*, par la grève générale, les actes de violence du gouvernement, les mesures oppressives du patronat: il pourra supprimer les oppresseurs eux-mêmes, la classe dirigeante.